



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?L-UNSA-Fonction-publique-signe-l>

L'UNSA Fonction publique signe l'accord sur les risques psycho-sociaux

- Carrière -



Date de mise en ligne : mardi 22 octobre 2013

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

L'accord sur les RPS a été signé le 22 octobre par toutes organisations de fonctionnaires (sauf FO et Solidaires) et tous les employeurs. Un pas important pour l'amélioration des conditions de vie au travail.

L'UNSA Fonction publique tient à souligner la qualité du dialogue social qui a prévalu tout au long des neuf mois de négociation de cet accord. Elle se félicite de son aboutissement.

Le monde du travail est en pleine mutation. Les services publics connaissent comme le secteur privé le développement des risques psycho sociaux. C'est ainsi que les agents que nous représentons ont pris de plein fouet l'impact des suppressions massives d'emplois liées à la RGPP avec leur cortège de restructurations ou réorganisations menées souvent à la hussarde.

Dans ce contexte tendu, les symptômes liés aux risques psycho-sociaux ont émergé et se sont développés. Le respect de la professionnalité des agents, de leur métier a trop souvent volé en éclats. De plus ils se sont trouvés dans l'incapacité de gérer toutes les exigences du travail.

Aujourd'hui, les restrictions budgétaires conduisent à nouveau à des réorganisations qui ont le même effet désastreux car les politiques de Ressources humaines ont peu changé.

Il est donc urgent que les employeurs publics acceptent, au-delà du traitement réactif des accidents, d'anticiper l'effet des modifications de l'organisation du travail des agents et d'en discuter sereinement dans le cadre des Comités d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT).

Cet accord cadre sur les RPS est donc pour nous important car il est porteur d'un message politique fort avec notamment le rappel de l'obligation de protection des personnels ainsi que la mise en oeuvre des principes fondamentaux de prévention des risques professionnels. Il est la suite logique de l'accord sur la santé au travail de 2009 et de l'accord national interprofessionnel sur le stress de 2008. Au plan de la prévention, nous nous félicitons de l'annonce, ce matin, de l'engagement d'une mission sur la situation de la médecine de prévention. C'était une demande de l'UNSA Fonction publique.

Pour l'UNSA l'instruction du Premier ministre qui traduira cet accord aux employeurs publics doit conduire à de profondes modifications des politiques RH des ministères, directions services et établissement ainsi qu'au respect des missions des CHSCT.

Les agents de la fonction publique doivent bénéficier rapidement des effets de cet accord. L'UNSA Fonction publique y veillera en lien avec ses fédérations, ses syndicats et ses représentants dans les CHSCT. De même, elle participera activement aux deux groupes annoncés par Marylise Lebranchu, sur la prévention de la pénibilité et les conditions de vie au travail dans le cadre de l'agenda social.

